

A PROPOS DU DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DEVANT LA CONVENTION DES COOPERATIVES EUROPEENNES

Le 13 Février 2002 à Bruxelles

L'intervention du président de la Commission européenne, Romano PRODI le 13 février 2002 à Bruxelles, devant les représentants des organisations coopératives européennes – HILLBOM, président de l'ACI-Europe, PFLIMLIN, président du CCACE (Comité de Coordination des Associations Coopératives Européennes qui regroupe COGECA, EUROCOOP, CECOP, UGAL, GEBC, etc.) – et tout un aréopage de dirigeants coopératifs, revêt une importance particulière. D'abord parce que l'événement est exceptionnel – c'est sans doute une première.

Les coopératives, leur rôle en Europe est certes reconnu de longue date par les institutions européennes, le plus souvent dans le cadre des secteurs d'activité dans lesquels elles opèrent. Plus rarement en tant qu'entreprises dotées de traits spécifiques.

Le geste du président n'en a pas moins une signification particulière, d'autant plus que sa mandature avait été inaugurée par des mesures – suppression de l'unité Economie sociale – qui semblaient indiquer un désintérêt prononcé pour les coopératives aussi bien que pour l'économie sociale dans son ensemble.

Il l'est encore davantage par le choix du thème de ce discours « la valeur ajoutée des coopératives » par référence à 3 défis essentiels auxquels l'Europe est confrontée :

- celui de la mondialisation et du développement régional,
- celui de la responsabilité sociale de l'entreprise,
- celui de la gouvernance – notre thème pour cette journée.

Monsieur PRODI fait d'ailleurs à ce sujet le constat que la participation, un des éléments

essentiels de la bonne gouvernance diminue à tous les niveaux. D'où l'importance de l'encouragement donné aux coopératives qui sont dit-il : « des écoles de participation démocratique et de sens civique ».

A ces 3 défis, il en ajoute un 4^{ème} qui est de taille, c'est celui du rôle de premier plan que les coopératives doivent jouer dans les économies des pays qui s'appêtent à rejoindre l'Union européenne.

C'est la possibilité offerte de rattraper les occasions perdues dans la période qui a suivi la fin de la domination communiste en Europe centrale et orientale. Le rôle qu'il assigne à cet égard au statut européen de coopérative qu'il inclut désormais dans l'acquis communautaire mérite d'être souligné.

Vous aurez noté au passage que Monsieur PRODI – seule note humoristique dans son discours – exclut tout traitement spécial concédé aux coopératives.

Enfin, lorsque le président PRODI évoque le concept d'une économie mixte moderne – qui gagnerait à être précisée, on doit y voir, je crois, la reconnaissance d'une économie plurielle dans laquelle diverses formes d'entreprises – et au premier chef les coopératives et les autres structures entrepreneuriales d'économie sociale – ont une égale légitimité.

Voilà qui tranche singulièrement sur le discours de la pensée unique dont le MEDEF vient d'offrir un nouvel échantillon dans un récent rapport : « Pour de nouvelles règles du jeu ».

Une raison de plus de souligner l'importance et la nouveauté des propos du président de la Commission.

Marcel HIPSZMAN